

**2015-09-106-DAP**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

**nomenclature: 7.10**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015**

**OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX  
POUR L'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE « PALIBE »**

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, M. HERVELIN, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, Mme CORRIHONS, M. LAURENT, M. GARANS, Mme PICAT, Mme CAMBRONERO, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme MOUNIER	procuration à	M. DUBUS
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES

### **ABSENTS EXCUSÉS**

Mme PERIMONY-BENASSY

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 32



**2015-09-106-DAP - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX POUR L'AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE PALIBE**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la réalisation du programme immobilier « Le Clos du Bois » par la société SEIXO Promotion à l'intersection de la rue de la Palibe et de la rue du 11 novembre 1918, la Communauté de Communes du Seignanx a projeté l'aménagement d'un carrefour giratoire afin d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers.

La société SEIXO Promotion a proposé de participer à cet aménagement dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial à hauteur de 65 000,00 € HT.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de répartition financière des travaux à intervenir entre la Ville de Tarnos et la Communauté de Communes du Seignanx.

Sur un montant global (études et travaux) de 145 246,50 € HT, il restera à la charge de la ville de Tarnos la somme de 21 081,50 € HT.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le règlement de voirie de la Communauté de Communes du Seignanx,

Considérant le projet de réalisation de l'aménagement du giratoire Palibe pour un montant estimatif de 145 246,50 € HT (Maîtrise d'oeuvre et travaux),

Considérant la nécessité de définir les modalités de répartition financière entre les deux collectivités,

Considérant le projet de convention entre la Communauté de Communes du Seignanx et la Ville de Tarnos,

### DELIBERE

**APPROUVE** la convention fixant la participation financière globale de la commune pour cette opération à 21 081,50 € HT,

**APPROUVE** le plan de versement de la ville de TARNOS :

- après lancement des travaux, la somme de 10 540,75 €
- l'année suivant l'exécution des travaux, le solde défini par le DGD



**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué Landespublic (ALP1)

**Vote: 32**

**Pour: 32**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 18 septembre 2015

Le Maire

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE TARNOS" and "(Landes)". The signature is a long, flowing line that loops around the stamp.